

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/617 du 5 mai 2020, renouvelant l'approbation de la substance active métalaxyl-M conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **VIBRANCE XL**

de la société SYNGENTA FRANCE SAS

numéro de dossier n°2021-0741

Vu le courrier d'abandon de la société SYNGENTA en date du 14 décembre 2020,

Considérant l'abandon de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit VIBRANCE XL, suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active métalaxyl-M,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

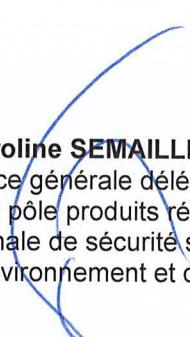
Informations générales sur le produit

Nom du produit	VIBRANCE XL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 1228 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	88,3 g/L - fludioxonil 34,2 g/L - métalaxy-M 176,4 g/L - sédaxane
Numéro d'intrant	1093-2017.01
Numéro d'AMM	2190350
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'arrivée à échéance de l'AMM	31/05/2021
Date limite pour la vente et la distribution	30/11/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/11/2022

A Maisons-Alfort, le **26 FEV. 2021**


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)